SAINT
LUC
EDICAL

N° 5

SOMMAIRE

Dans les affections bronchospastiques des adultes et des enfants, les expérimentations cliniques prouvent l'activité de l'association Silomat® et Alupent® du

Silomat® compositum sirop

Le **Silomat**® avec ses différentes présentations offre un maximum de possibilités dans le symptôme « toux irritative » quelle qu'en soit l'origine.
Il peut être employé par voie orale ou parentérale, il est parfaitement toléré (même par les diabétiques et les enfants). N'étant pas un dérivé alcaloïde, il ne provoque ni dépression respiratoire, ni constipation et exclut le risque d'accoutumance ou de toxicomanie.

Silomat® compositum sirop
dans les affections bronchospastiques des adultes et des enfants
Flacon de 125 ml

Silomat® Ampoules
avant interventions diagnostiques ou thérapeutiques
Boîte de 5 ampoules à 2 ml
Boîte clinique de 25 ampoules à 2 ml

Silomat® Dragées
dans le symptôme « toux irritative »
Flacon de 20 dragées
Flacon clinique de 250 dragées

Silomat® Gouttes
dans le symptôme « toux irritative »
Flacon de 15 ml
Flacon clinique de 250 ml

Silomat® PL-Dragées
dans la toux irritative chronique pour assurer le repos nocturne
Durée d'action : près de 8 heures
Flacon de 12 dragées PL





C. H. Boehringer Sohn
Ingelheim am Rhein
Concessionnaires :
Etablissements E. Baudrihaye - Verviers

9678/B/frz

interférence de la médecine et de la morale ans l'élaboration d'une doctrine de la contraception

par Monseigneur V. HEYLEN, professeur à l'Université de Louvain (1)

n dialogue aussi ancien que la culture

Le dialogue entre la médecine et l'éthique est aussi ancien que la culture. Ces deux disciplines de la science de l'homme ont depuis toujours concentré leur intérêt autour de la génération et de la mort. L'origine de l'homme, comme sa renaissance dans le Christ et sa résurrection, constitue un thème fondamental de la Bible ; de même la génération occupe une place centrale dans les œuvres d'Hippocrate, d'Aristote, de Seranos d'Ephèse, de Galien, d'Avicenne et d'autres grands maîtres de la médecine.

De nos jours également le colloque reste engagé entre la morale et la médecine sur un problème délicat de la génération, à savoir celui de la régulation des naissances. L'examen de l'interférence de la médecine et de la morale peut être révélateur **pour le médecin,** qui prendra davantage conscience du rôle qu'il accomplit, non seulement dans son art de guérir, mais dans le comportement moral des hommes. Pareille étude peut également être instructive **pour le théologien,** qui apprendra **à ne pas confondre** trop facilement ce que Sa Sainteté le pape Paul VI appela récemment **l'anthropologie de la foi avec la foi dans une anthropologie même séculaire.**

---

(1) Conférence faite en néerlandais à la séance académique du 20 mai 1967, à Louvain, en l'honneur du docteur J. BOUCKAERT, professeur de physiologie à l'Université.

le double apport de la science médicale

La science médicale a traversé la morale, et spécialement la mora chrétienne, par une double voie : celle des **conseils pratiques** et cel d'une **synthèse doctrinale.**

En effet, l'information biologique, anatomique ou physiologique, con titue en général et particulièrement dans le monde de la vie sexuel un premier apport à la direction pratique des hommes. L'exactitud des données médicales ou biologiques forme dès lors une conditic préalable à la valeur permanente de la conduite morale qui s adapte. Mais, en outre, l'histoire démontre que les sciences biol giques ont influencé la morale par une autre voie que celle d'u apport presque matériel de l'information ou de conseils pratiques, que la voie la plus importante par laquelle elles ont guidé la moral est celle du **dogmatisme scientifique,** biologique et médical.

En effet, pendant des siècles, les sciences exactes ne se sont pa contentées de découvrir la réalité du monde et de la vie, mais elle ont voulu construire **une synthèse cosmologique et biologique, qui f facilement son entrée dans la morale comme synthèse de la vie.**

Si nous voulions, en guise d'introduction et d'orientation de notr exposé, indiquer en larges traits la part prise par chacun des co rants médicaux dans l'élaboration de la morale sexuelle, nous con taterions grosso modo les faits suivants :

1. La sexologie pratique est constamment normative en morale ;
2. Le dogmatisme biologique et sexuel connut des chances variées son influence fut minime aux premiers siècles du christianisme elle devint énorme du deuxième au douzième siècle ; elle subit ur éclipse au treizième siècle, le grand siècle théologique ; elle revit perdure depuis lors jusqu'au premier quart de notre siècle, et mêm au delà.

Suivons à présent, d'affilée, **les voies par lesquelles la médecine pr tique et théorique s'est déversée dans la morale chrétienne,** spéci lement dans la morale sexologique.

vestiges évidents de la médecine pratique dans la morale

Les vestiges de la médecine pratique dans la morale sont si éviden qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter longtemps pour les releve Quelques exemples frappants suffisent à établir le rôle joué par el

dans le comportement sexuel des hommes. D'ailleurs, ne possédant pas d'autres notions biologiques que celles des sciences, la morale doit se conformer aux prescriptions médicales ; dès lors la corrélation entre l'hygiène sexuelle et la conduite sexuelle considérée comme morale surgit presque naturellement.

L'ethnologie, qui étudie le comportement des différents peuples, nous montre quasiment partout et en tout temps la **connexion entre la morale sexuelle et les avis médicaux.** Les milieux bibliques et chrétiens n'échappent pas à cette loi. Plusieurs règles morales ou culturelles ont en effet leur source dans des prescriptions hygiéniques ou thérapeutiques. Voici cinq exemples de mesures d'hygiène qui reçurent une portée morale et même parfois sacrale.

1 Dans l'Ancien Testament, le Lévitique (XVIII, 19) et Ezéchiel (XVIII, 6) **interdisent les rapports conjugaux pendant la période des menstrues.** Cette interdiction est-elle née d'une anthropologie de la foi, c'est-à-dire d'une connaissance communiquée de l'ordre divin, ou est-elle l'interprétation éthique et sacrale d'une mesure d'hygiène, spécialement appréciée chez un peuple ayant en haute estime tout ce qui est aux origines de la vie ?

La plupart des Pères de l'Eglise maintiennent cette défense et la considèrent comme sainte et inviolable ; même Thomas d'Aquin et Jean Duns Scot y restent fidèles. Aujourd'hui encore une partie de la communauté juive et même arabe observe cette règle.

Cependant, pour le catholique de notre époque il n'existe plus aucun doute sur la valeur purement historique de cette prescription. Avec le progrès de la gynécologie l'Eglise a reconnu le caractère éphémère de cette précaution, au point de lui enlever toute force obligatoire et sacrée. Suivant toute vraisemblance, la règle ancienne trouvait en effet son origine dans une conception scientifique, actuellement dépassée, du rôle du sang féminin dans la constitution d'un embryon. Si l'homme naît, comme la gynécologie ancienne le pensait assez communément, grâce à l'acceptation du sperme par le sang féminin, il dut paraître irrespectueux et immoral de confier le sperme à du sang féminin considéré comme souillé.

La contre-indication médicale, devenue règle morale, reçut même un caractère sacré en raison de la proximité de Dieu à l'origine de toute vie humaine ; elle n'appartient qu'à l'anthropologie de la foi de cette époque. Ce n'est pourtant qu'à partir du XVIIème siècle, où la science médicale pénétra plus profondément le mystère de l'ovaire et de l'ovule, que l'importance de la pureté du sang disparut et avec elle la règle morale et sacrale.

2 Un autre exemple de la collusion entre la médecine et la m rale, analogue au précédent, fut **l'interdiction des rappor conjugaux durant la grossesse.** Cette règle n'acquit pas caractère sacré, mais bien un caractère canonique et eccl sial, puisqu'elle fut inscrite dans la grande compilation droit ecclésiastique du XIIème siècle, le décret de Gratien. Sai Albert le Grand explique le fondement de cette règle notamment p la crainte d'une fausse couche et par le devoir de l'homme d'êt aussi tempéré dans sa vie sexuelle que beaucoup d'animaux qui touchent pas aux femelles fécondées.

3 De nos jours encore la morale et le droit canonique, dar l'élaboration de leurs normes concernant la vie sexuell travaillent en collaboration étroite avec la médecine. Depu que le droit canonique a posé comme condition préalab au mariage la **potentia coeundi** (l'union sexuelle avec éjacul tion) comme capacité physiologique élémentaire, il devra continue lement consulter la physiologie et la gynécologie modernes, puisq cette capacité, soumise aux moyens thérapeutiques ordinaires, év lue avec les progrès de la physiologie, de la chirurgie et de la pha macodynamie.

4 Enfin, pour souligner une fois de plus l'interférence de la m decine pratique et de la morale, il suffit de rappeler les pr blèmes récemment soulevés en morale par la connaissanc plus précise de **la périodicité de la fécondité féminine.**

Les travaux de KNAUS et d'OGINO bouleversèrent non seulement conception du rôle de la femme dans la procréation, mais tout auta celle concernant le rôle de l'homme, dont la plupart des actes sex els sont condamnés naturellement à être stériles.

5 Tout aussi bouleversantes furent les découvertes de la ph siologie parvenue à appliquer un **dirigisme efficace à l'ovul tion, à la fécondation et à la nidation.** Les sciences médical qui historiquement assistaient la nature par une tâche pr tectrice se voient aujourd'hui capables de prendre partiell ment la direction de la nature. L'art de guérir devint aussi l'art de vie.

hésitation à la croisée des chemins

C'est à cette croisée des chemins, où la médecine passe **de l'assi tance à la direction,** de la guérison à la création, qu'un certa nombre de moralistes catholiques hésitent à suivre le grand progr médical.

Ce doute et cette résistance des moralistes surgissent-ils d'une anthropologie de la foi dûment prouvée, qui s'oppose à l'usurpation du pouvoir divin de régir la vie, ou sont-ils issus en principale partie de l'influence d'une dogmatique médicale séculaire et séculière qui limite l'intervention médicale ? Cette question nous mène à l'étude du passage du dogmatisme médical, le second aspect, notamment théorique de la médecine, dans la doctrine médicale.

passage du dogmatisme médical dans la doctrine morale

Mettons la recherche franchement au point en mentionnant d'emblée le courant moral qui hésite à attribuer ou refuse à la médecine le passage de la conservation à la création dans le domaine de la vie, spécialement de la vie sexuelle.

Cette position de l'enseignement moral fut rappelée au plus haut niveau par le pape Paul VI dans ses discours du 23 juin 1964 et du 29 octobre 1966. Le pape souligna la valeur, au moins pratique, des directives données dans le domaine de la vie conjugale par les papes Pie XI et Pie XII. Les passages des documents pontificaux contenant l'enseignement de Pie XI et de Pie XII furent indiqués avec précision dans un amendement, proposé au nom du pape Paul VI, au texte conciliaire. Que disent donc les illustres prédécesseurs du pape actuel ?

s déclarations de Pie XI et de Pie XII

Dans l'encyclique CASTI CONNUBII (31 décembre 1930), Pie XI proclame **l'incorruptibilité de l'acte conjugal et de la fonction procréatrice.** Concernant l'acte conjugal, il déclare :

> *" Tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel*
> *" l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance na-*
> *" turelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi natu-*
> *" relle. "*

Ce principe est repris sous une forme plus générale, où le pape déclare :

> *" Les individus eux-mêmes n'ont sur les membres de leur propre*
> *" corps d'autre puissance que celle qui se rapporte à leurs fins*
> *" naturelles ; ils ne peuvent ni les détruire, ni les mutiler, ni se*

" rendre par d'autres moyens inaptes à leurs fonctions naturell
" sauf quand il est impossible de pourvoir autrement au bien d
" corps entier. "

Dans son important DISCOURS DU 29 OCTOBRE 1951, Pie XII r prend ces affirmations. Au sujet de l'acte conjugal, il répète sc prédécesseur :

" Tout attentat des époux dans l'accomplissement de l'acte co
" jugal ou dans le développement de ses conséquences naturelle
" attentat ayant pour but de le priver de la force qui lui e
" inhérente et d'empêcher la procréation d'une nouvelle existenc
" est immoral et aucune indication ou nécessité ne peut transfo
" mer une action intrinsèquement immorale en un acte moral
" licite. Cette prescription... n'est pas un simple précepte d
" droit humain, mais l'expression d'une loi naturelle et divine. "

Rappelant l'enseignement de Pie XI au sujet de la stérilisation, Pi XII dit :

" Le Saint-Siège se vit dans l'obligation de déclarer express
" ment et publiquement que la stérilisation directe, soit perp
" tuelle, soit temporaire, soit de l'homme, soit de la femm
" est illicite, en vertu de la loi naturelle dont l'Eglise elle-même.
" n'a pas le pouvoir de dispenser. "

brève analyse de ces déclarations

Une brève analyse de ces déclarations en ce qui concerne leur fonde ment permet les constatations suivantes :

— d'abord, le caractère moral ou immoral d'une intervention dans l corps dépend, d'après les papes, " du fait que les individus eux mêmes n'ont sur les membres de leur corps d'autre puissanc que **celle qui se rapporte à leurs fins naturelles ".** C'est donc un **question de compétence ou d'incompétence morale** de l'homm sur son corps qui est posée ;

— ensuite, la compétence morale humaine est circonscrite par le fait naturel de la finalité des fonctions et actes ; **le finalism biologique constitue ainsi le critère de la finalité morale ;**

— enfin, cette téléologie biologico-morale est une **loi du droit natu rel** et, comme telle, échappe à l'arbitraire de l'homme et même la dispense de l'Eglise.

Avec tout le respect que mérite une telle opinion, elle doit cependan pouvoir se justifier. Il est dès lors permis et même obligatoire du point de vue de la science et de la conscience, de **cherche**

l'origine de cette théorie. Dans quel droit naturel ou dans quelle interprétation du droit naturel s'est formée la conviction que, dans le gouvernement de son corps, l'homme doit suivre les lois brutes du déterminisme biologique avant d'écouter son sage génie, capable de promouvoir éventuellement les facultés corporelles au service de l'homme tout entier ?

Il ne saurait suffire d'invoquer, d'une manière vague, une tradition séculaire ; car celle-ci, comme tant d'autres, peut n'être qu'une croyance dans une anthropologie valable à une période de l'humanité plutôt qu'une anthropologie de la foi.

Pourquoi donc limiter absolument la tâche de la médecine et d'autres sciences à la simple assistance de la nature dans le corps de l'homme, et leur barrer la route de la direction éclairée de la nature aveugle ?

Influence des sciences exactes sur la pensée morale...

Il n'entre pas dans notre intention de donner une réponse à tout point de vue complète à cette importante question, qui décide en grande partie de l'avenir de l'humanité. Notre modeste exposé voudrait souligner le **rôle important joué par la science païenne et imbue de préjugés scientifiques** dans l'orientation séculaire de la pensée morale non pas du christianisme tout court, mais d'une partie importante de l'enseignement chrétien.

Le pedigree du droit naturel physiciste semble avoir trois lignées : la lignée des sciences exactes, la lignée philosophique et, née de ces ancêtres, la lignée théologique.

A première vue il pourrait paraître étonnant de constater une influence aussi décisive des sciences exactes (même inexactes) sur la pensée et la pratique morales. Une esquisse du rôle joué par la médecine pratique nous a déjà mis en contact avec ce phénomène. Il suffit d'ajouter à ces constatations antérieures une réflexion plus large pour ne plus s'étonner de pareille interférence médico-morale.

1

En effet, comment une science pratique du comportement humain pourrait-elle valablement contredire les affirmations catégoriques des sciences de l'homme ? Aussi l'évolution de la téléologie biologique vers une téléologie morale ou humaine constitue-elle un phénomène élémentaire de l'évolution de la culture. Au moment où les merveilles de **la nature** sont exaltées, où son ordre est considéré comme dépassant de loin les puissances et prétentions de l'homme, où sa structure est affirmée comme la plus sûre des garanties pour la conservation de l'humanité, l'idée

d'un **cosmos,** macrocosmos ou microcosmos dépassant la compé tence de l'homme est conçue. Il est normal alors que l'homme s'a bandonne à cette sagesse impénétrable, aussi brutale qu'elle soit.

2 Mais cette genèse scientifico-morale passe par un stade déci sif et définitif au moment où cette nature, ce cosmos, es transformé en élément ou **principe divin. L'ordre de la natur** devient alors un **ordre divin** et, par ce fait, **soustrait à l'inter vention créatrice de l'homme imbécile et impuissant.**

Cette conception réductrice de la compétence humaine peut êtr renforcée mais aussi réduite par la connaissance d'un Dieu person nel, Créateur de l'univers et de l'homme. Le christianisme plus o moins indépendant ou subissant plus ou moins l'influence de l science et de la philosophie grecques adoptera cette thèse.

3 Au sein de pareille synthèse cosmologique et biologique, l **déterminisme médical, conformiste et conservateur,** fournir **un appoint immédiat et pratique à une conception physicist de la vie :** le tabou du sang s'établit ; le mystère de la vi empêche pendant des siècles la recherche scientifique par l dissection et la guérison par la chirurgie ; la sexualité est un instru ment de procréation et la libido est une poussée basse et insensée ou exclusivement au service de la finalité reproductrice.

4 **Ce culte scientiste de la nature,** spécialement lorsqu'il s'envi ronna de l'auréole divine, devait nécessairement faire **impres sion et pression sur la pensée religieuse environnante,** mêm sur la jeune pensée chrétienne. La plupart de ces premier penseurs et écrivains ne sont-ils pas d'anciens disciples d ces écoles scientifiques et philosophiques ? Il était assez norma qu'ils fussent les artisans d'un œcuménisme à réaliser entre le Die cosmologique de la science et de la philosophie hellénique et le Die personnel de la Révélation.

laquelle des deux inventa le déterminisme scientifico-religieux : la médecine des temples ou la médecine « scientifique » ?

Le fait de cette collusion entre la science et la religion ne plut pas tous les historiens de la médecine ; certains d'entre eux voulurer attribuer le caractère religieux d'une certaine médecine à une méde cine non scientifique, notamment à la médecine des temples. Mai cette façon de disculper le médecin " scientifique " ne répond pas

la réalité historique. Des historiens comme DIEPGEN et FESTUGIERES ont montré d'une manière absolument convaincante que l'antiquité connut deux formes de médecine : la médecine des temples et celle de la science ; mais que **cette dernière surtout,** et non pas la première, **inventa le déterminisme scientifico- religieux.**

1 En effet **la médecine du temple** faisant appel à des forces magiques ou divines exista également en Israël. Parmi les nombreux exemples, citons seulement ceux qui habitent encore notre mémoire depuis l'enfance : l'histoire du poisson de Tobie, les malheurs et la guérison de Job. Le Christ lui-même n'est-il pas le guérisseur par excellence, qui par ses gestes thérapeutiques voulut se montrer, comme l'avaient prédit les prophètes, celui qui domine le mal de la nature et du cœur humain. MARC (XVI, 14-20) annonce un pouvoir analogue des disciples du Christ, qui boiront sans danger du poison et imposeront les mains aux malades. Les ACTES DES APOTRES confirment ce pouvoir guérisseur des corps et des esprits. Beaucoup de saints furent des patrons guérisseurs, et des sources comme celle de Lourdes continuent à témoigner de cette confiance dans la puissance active de Dieu.

Mais cette médecine sacrée n'a presque rien à voir avec la médecine scientifique ou technique. Car **la médecine des temples n'est pas un art mais une puissance ;** elle n'est pas physiciste et déterminée mais libre et généreuse ; elle n'est **pas guidée par la nature** mais par la seule souveraine bonté divine, qui a des collaborateurs sur terre. Cette analyse de la nature des deux médecines indique combien le déterminisme physique est étranger au pouvoir exercé au nom du Dieu vivant.

Ce n'est donc pas dans la médecine des temples qu'il faut chercher le déterminisme finaliste, mais dans **la " science " médicale.** Cette constatation fait déjà soupçonner les morales déterministes de s'être laissées inspirer par la médecine " scientifique " plus que par celle des temples, et qu'elles se trouvent plus proches du déterminisme scientifique d'une époque que des données les plus anciennes de la foi religieuse.

2 **Cette constatation est confirmée par l'histoire :** les deux courants de pensée, celui de l'ordre cosmique déterminant et celui du pouvoir divin souverain de toute chose s'entrecroisent constamment dans le christianisme. Celui du libre pouvoir divin auquel participent les envoyés de Dieu et les sages est le plus ancien ; celui du déterminisme cosmique divinisé pénètre dans le christianisme à partir du deuxième siècle de notre ère, au moment où la jeune Eglise prend contact avec les différentes cultures méditerranéennes et commence à être l'Eglise dans le monde de son temps.

En effet les historiens et les exégètes actuels sont de plus en pl
d'accord pour dire que dans la conviction des croyants de l'Ancie
Testament et chez les premiers fidèles du Christ domine la persu
sion que **Dieu, maître du monde, de la vie et de la mort, utilis
directement ou par des intermédiaires son pouvoir,** qui peut phys
quement et moralement adapter les conditions de vie à l'aventu
humaine et aux besoins raisonnables d'une humanité en épanouiss
ment.

Saint Augustin lui-même considère Dieu comme la SUMMA NATUR
Un DEUS EX MACHINA, une pensée suprême, un premier moteu
principe raide d'un finalisme cosmique et somatique, restait loi
en-dessous de la foi en un Dieu vivant, actif dans un gouverneme
souple du monde humain. Dieu est la SUMMA NATURA, mais l
summa natura n'est pas Dieu.

Cette solide conviction de l'antiquité croyant en un Dieu dynamiqu
prouve d'une première manière que le déterminisme physico-mor
qui domine la morale pendant de nombreux siècles ne trouve pas s
source dans la foi révélée et ne représente pas une anthropologie d
la foi, mais que cette structure de la morale est venue du dehor
d'un monde païen, et réussit à raidir l'image du Dieu vivant au poi
de l'enfermer dans un cosmos déterminé et déterminant.

A. M. DUBARLE prétend sur la base d'une étude approfondie de
documents que ni l'Ancien Testament, ni le Christianisme ava
Saint Augustin n'ont interprêté l'acte d'Onan au sens onaniste qu
lui donnera surtout le grand maître de l'Occident. Quoi qu'il en soi
cette affirmation cadre parfaitement avec le **fait historique** qui décr
le christianisme originel comme **mû par un libre finalisme divin plu
tôt que par un finalisme naturaliste divinisé.**

3 Si la foi divine n'est pas la source du déterminisme biologic
moral, qui donc s'empara pendant des générations du pouvo
de guider la morale, particulièrement l'éthique sexuelle
Où peut-on trouver les origines de cette usurpation du pou
voir ? La réponse de l'histoire semble simple et catégorique
**la source immédiate et principale se trouve dans la culture hellénis
tique.**

Les études des sources nous renvoyent de préférence à la philoso
phie de PLATON, d'ARISTOTE et de la STOA, cette dernière contem
poraine du christianisme naissant. Sans contester l'influence de
philosophies classiques sur la morale, sa structure et sa formulatio
nous voudrions cependant souligner davantage le rôle des science
exactes dans la formation des philosophies et des systèmes moraux

ôle des sciences exactes dans la formation des philosophies et des systèmes moraux

Il est parfois difficile de discerner chez les grands auteurs grecs la part de science et la part de philosophie, la part des **physica** et des **meta ta physica.** Il y eut des scientifiques purs comme un HIPPOCRATE, des philosophico-scientifiques comme un ARISTOTE, des scientifico-philosophes comme un GALIEN. Ces exemples furent choisis de préférence parmi les maîtres de la pensée grecque considérés comme les grands patrons des sciences biologiques. Notre attention n'ira donc pas vers la présence de la philosophie grecque dans la morale chrétienne à la recherche d'une synthèse, mais vers **l'influence exercée par la dogmatique scientifique sur les lois du comportement.**

Il est possible que le passage de la science à la morale se soit fait par une espèce de philosophie, héritière elle-même de certains préjugés des sciences biologiques, mais **la métamorphose de la science en morale n'eut souvent aucun intermédiaire.** L'influence que la médecine exerce naturellement sur le comportement des personnes en raison de son importance vitale fut encore agrandie à cette époque et aux époques postérieures par l'aristocratie de la pensée, par les " auctoritates " qui s'imposaient aux modestes disciples. C'est dans cette ambiance sociologico-intellectuelle qu'il convient d'examiner l'interférence de la médecine et de la morale, païennes et chrétiennes.

Puisque nous avons choisi comme **terminus a quo** la médecine et comme **terminus ad quem** la morale chrétienne, nous pourrions présenter chacune de ces sciences de l'homme dans un de leurs plus illustres représentants aux premiers temps du christianisme : pour la médecine, GALIEN ; pour la morale sexuelle, le père d'une morale sexuelle séculaire, le génial AURELIUS AUGUSTINUS.

s ancêtres scientifiques de Galien

Il est difficle de présenter GALIEN sans ses ancêtres scientifiques, HIPPOCRATE et ARISTOTE.

HIPPOCRATE, père de la médecine scientifique et contemporain de PLATON, rejette " l'automaton " de la nature et recherche la cause de tout phénomène. D'après lui le macrocosme et le microcosme, **l'univers et le corps vivant sont régis par l'ordre ; or l'ordre suppose**

la finalité dans l'activité. C'est pourquoi la doctrine du finalisme cons titue le point de départ de la " technè iètrikè ". Cependant toute tech nè est ouverte à la recherche ; dès lors la connaissance d'un finalis me déterminé n'a rien d'absolu. HIPPOCRATE estime que **la sexual té est ordonnée à la procréation, mais il ne fait pas un dogme d cette seule finalité.** Au contraire il demeure revêche à tout fixism scientifique et considère comme des descriptions picturales plut que médicales les descriptions faites au moyen de principes a prior

ARISTOTE parlant de l'univers et du corps vivant pose comme loi **" la nature ne fait jamais rien en vain ".** Dans son ouvrage sur l génération il répète à plusieurs reprises : **" les œuvres de la natur ne suivent pas une course fortuite, mais poursuivent une finalité bie établie ".**

Il en va de même de la sexualité où, d'après lui, le mâle et la femell diffèrent principalement par un organe et une fonction orient vers le coït et la procréation. ARISTOTE trouve dans ces structure naturelles une règle morale éventuelle, mais s'abstient expresse ment de toute moralisation trop absolue. En effet, dans son ouvrag sur les parties des animaux, il distingue finalité et nécessité. Mêm la nécessité ne suscite pas toujours la même puissance d'obliger ca dit-il, **la nécessité n'a pas la même puissance dans les êtres éternel et les êtres soumis au devenir.** Rien d'étonnant, dès lors, dans le fa que dans sa Politique (VII, 16) il préconise l'avortement précoc comme moyen de prévenir la surpopulation.

Galien

GALIEN fit sien un conseil du Corpus Hippocraticum qui enseign que : **" avec de la médecine dans la philosophie et de la philosophi dans la médecine, le médecin-philosophe devient semblable au dieux ".** Le médecin de Pergame domina, depuis le deuxième siècl de notre ère jusqu'au dix-septième, la plus large partie de la scienc médicale occidentale. Il est formé aux philosophies de PLATON d'ARISTOTE et de la STOA ; il est surtout un médecin illustr GALIEN connaît les chrétiens, mais il resta païen. Fut-il religieux o incroyant ? La question n'est pas entièrement résolue. Ce qui es certain, c'est qu'en **sacralisant le finalisme biologique et médica** il gagna la faveur des milieux stoïciens, chrétiens et plus tard arabes Le Dieu d'ARISTOTE s'élève au-dessus du monde ; la divinité d GALIEN vit dans les lois cosmologiques et biologiques.

GALIEN sait décrire avec une minutie affinée, mais aussi parfoi avec une étonnante naïveté, les derniers détails du corps humai et leur finalité naturelle. La structure, la fonction, la position du péni

et du vagin, du dernier sinus de la matrice montrent d'après lui **l'existence d'une nature merveilleuse que rien ne saurait perfectionner.**

Je ne puis résister à la tentation de vous citer du Peri Chreias Morioon (De Usu Partium) un échantillon de biologie pieuse de la jouissance sexuelle.

> *" Nous ne cherchons pas la cause première et principale, car*
> *" nous l'avons dit précédemment (2 et 3) que la nature a imagi-*
> *" né ces moyens pour assurer l'éternelle jeunesse et la perpétuité*
> *" de l'espèce ; il s'agit de la cause matérielle et organique. Si ce*
> *" désir, si cette jouissance existe chez les animaux, ce n'est pas*
> *" seulement parce que les dieux créateurs de l'homme ont voulu*
> *" leur inspirer un violent désir de l'acte vénérien ou attacher à*
> *" son accomplissement une vive jouissance ; mais parce qu'ils*
> *" ont disposé la matière et les organes pour atteindre ces résul-*
> *" tats " (1. XIV, c. 9)* notamment la perpétuité de l'espèce,

Alors que le " telos " (la fin) d'ARISTOTE indique une direction, la finalité galénique est une disposition sage des dieux eux-mêmes. Le déterminisme instinctif admiré par GALIEN est présenté comme lieutenant d'une " sagesse parfaite " (XIV, 2).

Pour faire saisir davantage encore le **finalisme divin de la biologie,** je me permets de citer l'hymne adressé par ce prince de la médecine à l'Artisan de l'homme :

> *" Je pense que la piété véritable consiste... à connaître d'abord*
> *" et ensuite à apprendre à mes semblables combien grandes sont*
> *" la sagesse, la puissance et la bonté du Créateur. "*

GALIEN explique successivement les manifestations de la bonté, de la sagesse et de la puissance :

> *" S'Il a donné, tant que possible, à chaque être sa parure appro-*
> *" priée, si rien n'échappe à ses bienfaits, je déclare que c'est la*
> *" marque d'une bonté achevée ; qu'Il soit donc célébré par nous*
> *" comme bon.*
>
> *" S'Il a su trouver en tout les dispositions les plus parfaites, c'est*
> *" le comble de la sagesse.*
>
> *" S'Il a fait tout comme Il l'a voulu, c'est la preuve d'une puis-*
> *" sance invincible.*
>
> *" Si donc vous admirez le bel ordre qui règne dans le soleil,*
> *" dans la lune et dans le cortège des astres... n'allez pas, en com-*
> *" parant les choses de ce monde, les trouver mesquines ou mal*
> *" ordonnées. Ici même vous rencontrez une sagesse, une puissan-*
> *" sance, une prévoyance égales. "*

Ce finalisme divin, célébré par GALIEN et conçu par lui comme loi du meilleur, voire du parfait, ne viendra-t-il pas, par son déterminisme intrinsèque, menacer l'antique finalisme des écrits sacrés du christianisme, **qui sauvegardait la conduite d'un Dieu personnel et libre dans la croissance du monde et de l'homme ?**

Il faut croire que oui, lorsque l'on constate même de nos jours combiens certains théologiens célèbrent le déterminisme galénique comme loi de la nature et de Dieu.

le parachutage du galénisme dans le christianisme

A partir du deuxième siècle un parachutage du galénisme se produit dans le christianisme, sans cependant détruire l'image d'un Dieu souverain et continuellement créateur par sa liberté.

Nous sommes loin d'être les premiers et les seuls à souligner l'importance de l'infiltration galénique, en entendant par là tout un courant scientifique et philosophique déterministe du monde hellénique. Ce qui étonne, c'est l'attention réduite de certains théologiens aux péripéties humaines de la théologie. Des autorités de toute orientation idéologique, VON HARNACK, ELAUT, SPANNEUT, DIEPGEM, FESTUGIERES, MARROU, GUNSDORF, pour ne citer que ceux-ci, ont signalé **le dépôt de déterminisme médical dans le christianisme naissant,** par l'importation de ses théologiens et maîtres.

Ce n'est certes pas la synthèse scientifique qui porte seule la responsabilité immédiate d'une conception nataliste du mariage. Le grand historien J. PIRENNE (Les grands courants de l'histoire universelle, T. I., Neuchatel, 1947, p. 313) signale déjà au temps du Christ **la politique** comme facteur de comportement :

> " *Pour maintenir leur supériorité, certaines mésalliances étaient*
> " *interdites aux Romains et, pour leur assurer la domination du*
> " *monde, il (l'empereur Auguste) entreprend une politique d'aug-*
> " *mentation de la natalité, refusant aux femmes qui n'auraient*
> " *pas trois enfants la pleine capacité civile...* "

Mais à côté de ces raisons pratiques, c'est la pensée scientifique qui guidera non seulement le droit, mais aussi la morale, et même la morale chrétienne.

A. VON HARNACK (Medicinisches aus der ältesten Kirschengeschichte, dans texte u. Inters sur Geschichte der Altchristl, lit VIII,

Leipzig, 1892) signale vers l'an 200 l'existence d'une école médicale chrétienne **" dont certains membres adoraient vraiment GALIEN ".** L. ELAUT (Het medisch denken, Antwerpen, 1952, p. 174) déclare :

> *" Le jeune christianisme ayant acquis droit de cité interprêtera " le monde dans la ligne de la Providence et selon la conduite " montrée par le Christ. Même la médecine sera placée sous le " signe de la rédemption et d'une dogmatique religieuse galéni- " que. "*

M. SPANNEUT (Le Stoïcisme des Pères de l'Eglise, Paris, 1957, p. 197) affirme que :

> *" Dans ces problèmes de la génération, on a noté l'importance " des notions médicales. C'est. chez les Pères, un reflet de la " culture ambiante : l'intérêt que l'on porte à la médecine... " a subi profondément l'influence stoïcienne. "*

Dans l'introduction au Pédagogue de Clément d'Alexandrie (Paris, 1960, p. 52), le professeur H. I. MARROU remarque :

> *" Toute morale sexuelle sera rigoureusement déduite du princi- " pe : les époux s'unissent LIBRORUM PROCREANDORUM " CAUSA ; tout ce qui s'écarte de cette finalité essentielle est " sévèrement condamné. C'est dans ce domaine que trouve en par- " ticulier à s'exercer le grand principe stoïcien : " suivre la na- " ture ". C'est pareillement au nom de la nature que sera bannie " toute coquetterie féminine ou masculine. La femme doit être " fière de sa chevelure, l'homme de sa barbe. "*

Ecoutons encore le R. P. FESTUGIERES (La Révélation d'Hermès trismégiste, I ; le Dieu cosmique, Paris, 1949, pp. 397-401) :

> *" La nature est une VIS PARTICEPS RATIONIS... La struc- " ture de l'être humain, des parties les plus matérielles aux plus " spirituelles, est commandée par une même fin : la conservation " de l'homme. Or une telle disposition téléologique dénote un " plan, un art, l'action d'une intelligence. D'où l'on conclut que " la structure naturelle de l'homme (HUMANAE NATURAE " FIGURA ET PERFECTIO) est l'œuvre d'une providence " divine. "*

Récemment Georges GUNSDORF (Les Origines des Sciences humaines, Paris, 1967, pp. 49-60) a souligné l'influence capitale du déterminisme scientifique sur la médecine et la culture occidentales.

> *" L'orientation de l'anthropologie sera inspirée par la perspective " du déterminisme astral. Comme la terre se trouve placée au " centre du monde sidéral... de même l'homme, vivant privilégié,*

" *représente un centre de l'univers... La structure de la personne*
" *reflète l'harmonie du monde selon l'analogie fondamentale du*
" *MICROCOSME et du MACROCOSME : l'homme est un*
" *monde en petit, qui répète le grand monde total.. L'ordre dans*
" *l'homme imite, avec les restrictions imposées par l'appartenance*
" *au domaine de la génération et de la corruption, l'ordre in-*
" *corruptible de l'organisme céleste. " (p. 52)*

Et après avoir montré le rôle grandiose d'HIPPOCRATE et d'ARISTOTE dans la construction de l'ordre cosmobiologique et avoir souligné l'influence de GALIEN jusqu'au dix-septième siècle, il esquisse l'esprit galénique comme suit :

" *L'explication des phénomènes de la vie est recherché dans*
" *l'application stricte du schéma astrobiologique. D'où un excès*
" *de rationalité A PRIORI, qui dissimule trop souvent la nature*
" *des choses. Cet esprit systématique assurera d'ailleurs la pré-*
" *dominance de la médecine galénique, aussi longtemps que l'es-*
" *prit humain sera incapable de faire mieux ou de trouver autre*
" *chose. "*

Ce n'est pas sans fondement historique que le Cardinal SUENENS lors de la discussion au Concile du sens du mariage, invita les Pères à se méfier des vues antiques, pour ne pas renouveler dans le domaine cette fois de la vie conjugale conçue d'après les lois antiques la condamnation semblable à celle de GALILEE. En effet, aussi dur que soit ce rappel à l'oreille catholique, il mérite d'être écouté, car l'histoire montre un voisinage singulier entre les lois de la vie et les lois des astres dans les conceptions antiques qui dictèrent la morale.

les pères apostoliques

Pénétrons maintenant dans le monde du jeune christianisme. Les Pères Apostoliques restent proches des sources évangéliques connues. JUSTINIEN, ATHENAGORE, IRENEE, TERTULLIEN et d'autres écrivains ecclésiastiques des deuxième et troisième siècles exaltent la liberté créatrice et ordonnatrice de Dieu au-dessus de la nature créée ; **le finalisme extrinsèque domine le finalisme intrinsèque.**

Cependant les auteurs, mûs par différentes questions particulières n'échapperont pas à l'influence culturelle de leur milieu imprégné du déterminisme cosmologique et biologique.

JUSTINIEN répète les paroles d'ARISTIDE : " nous nous marions pour avoir des enfants ". ATHENAGORE estime que les rapports conjugaux pendant la grossesse sèment sur un terrain ensemencé.

TERTULLIEN, MINUTIUS FELIX, CLEMENT d'Alexandrie sont là pour répéter le finalisme génératif du mariage. Néanmoins le double courant finaliste, du finalisme transcendant et dominé par la liberté divine et du finalisme intrinsèque et dominé par l'ordre des choses **s'entremêlent** pendant des siècles.

aint Augustin

Concentrons notre recherche autour d'AURELIUS AUGUSTINUS, le père spirituel de l'Occident. En effet, depuis le cinquième jusqu'au douzième siècle, la morale sexuelle est presque matériellement déterminée par son opinion et par son autorité.

AUGUSTIN et ses épigones restent fidèles à la " **Summa Natura** ", la loi du Dieu souverain à tout moment de toutes ses créatures. Cette liberté de gouvernement de Dieu explique des faits mystérieux, qui ne relèvent pas directement de la compétence des hommes, telles la polygamie des patriarches et d'autres libertés sexuelles. Mais sous cette majeure de son raisonnement il pose une mineure bien spéciale. En effet comme ORIGENE, GREGOIRE de Nysse et CHRYSOSTOME, il construit l'image chrétienne du mariage presqu'exclusivement selon l'idéal paradisiaque, à partir d'une nature humaine paradisiaque.

Le mariage originel de l'Eden se retrouve dans le mariage tel qu'il fut respecté par JOSEPH et MARIE, parents du Christ. Ce mariage est avant tout une communauté d'amour des parents, bénis par des enfants, de préférence directement créés par Dieu, comme ADAM et EVE, sans aucune intervention de l'appareil génital humain. Ainsi conçu, le mariage augustinien se libère des relations conjugales et de la **libido** qui pourrait les inspirer.

Lorsqu'aux environs de l'année 400, il incline à accepter le mariage comme source organique de la vie humaine depuis le paradis, et que sur la base de la fécondité originelle du couple humain il défend la valeur morale du mariage contre les Gnostiques, particulièrement les Manichéens opposés à toute contamination charnelle, il refusera encore de faire une concession concernant la libido. Au paradis la libido était inexistante ou intacte, entièrement au service de la raison. En dehors du paradis, cette poussée animale et désordonnée doit entièrement demeurer asservie à la génération.

AUGUSTIN sera ainsi le **premier écrivain ecclésiastique qui s'oppose d'une manière formelle et explicite à toute forme de contraception,** même à la continence périodique dont il parle en la considérant comme une spéculation sur le plaisir sans charge.

La question surgit alors : comment l'auteur d'une thèse qui renie à une certaine époque la biologie conjugale élémentaire peut-il subir enfin l'influence du déterminisme biologique, du finalisme scientifique ? A cette question on pourrait répliquer par une autre : comment la conception abiologique du mariage peut-elle trouver son origine dans le réalisme biblique ?

La réponse à ces deux questions pourrait aller dans le sens suivant : le mariage " surspiritualisé " du paradis a progressivement intégré dans la pensée de SAINT AUGUSTIN les éléments biologiques de la procréation, **à l'exclusion de la libido.** Dans son zèle d'exclure toute libido et de n'admettre que la fécondité dans le mariage, le maître interpréta onanistiquement, au sens moderne du terme, le récit biblique d'Onan ; de même il mit un frein au " laxisme " paulinien qui toléra une large vie sexuelle entre les époux.

Cette attitude un peu trop partisane de Saint AUGUSTIN devant les textes bibliques qu'il fit fléchir selon ses propres vues n'étonne plus aucun historien actuel. Certes **le mariage** est aux yeux du grand docteur **la source de nombreux biens,** dont les biens spirituels sont les plus éminents ; **mais la vie sexuelle,** comme donnée biologique, **ne peut avoir qu'une raison et une fin : la procréation.** Cette orientation unilatérale de la vie intime des conjoints vers la procréation est peu conforme aux données les plus originales du christianisme, mais parfaitement en harmonie avec les thèses de la culture philosophique et scientifique païennes de l'époque.

les ancêtres de la pensée augustinienne

Une petite recherche concernant les auteurs qui auraient pu aider le grand écrivain syncrétiste à élaborer sa synthèse christiano-païenne permet de donner quelques indications sur les ancêtres immédiats de la pensée augustinienne.

Un des auteurs éminents, le plus proche de Saint AUGUSTIN, est assurément Saint AMBROISE qui le convertit au christianisme. Or ce grand père spirituel commenta avec une sympathie sans assez de réserves l'œuvre richement stoïcienne, le **De Officiis** de CICERON. Dans son **De Civitate Dei** (XIV, 18), AUGUSTIN reprend à son compte le jugement destructeur de CICERON sur la vie sexuelle : **" La vie sexuelle,** répète-t-il, **fuit la lumière, parce qu'une justice vengeresse lui donna la honte comme compagne. "**

Saint AUGUSTIN emprunte certaines données à HIPPOCRATE, à SORANOS d'Ephèse, à CELSE et à PLINE ; il connaît parfaitement

l'existence de différentes écoles de médecine ; il est en relation au moins avec huit médecins identifiés, parmi lesquels VINDICIEN l'Africain, un ami converti, dont il nous reste quelques fragments d'écrits. C'est en empruntant presque littéralement les paroles du **Gynaecia** de VINDICIEN que Saint AUGUSTIN s'oppose, comme la généralité des médecins d'alors, à la dissection, qui d'après lui présente un caractère inhumain.

DIEPGEN et KEENAN estiment qu'en certains endroits du **De Civitate Dei,** le maître de l'Occident chrétien suit presque verbalement GALIEN dans la description du finalisme corporel.

Certes, comme nous l'avons déjà rappelé, les idées stoïciennes, scientifiques et philosophiques, ont également pu atteindre le penseur chrétien par la voie du droit romain. Le principe fondamental concernant la compétence de l'homme sur son corps : " **Dominus membrorum suorum nemo videtur ",** interprêté dans la pratique par les Romains avec une souplesse sociologique, reçut par la forme du finalisme stoïcien la valeur d'un principe moral. De même, le principe moral de la vie conjugale " **procreandae prolis causa ",** sorti de l'arsenal stoïcien, fut renforcé par certaines législations et par des conventions familiales passées devant notaire, mais éclaire fondamentalement la métamorphose d'une théorie physique en règle morale.

C'est un honneur certes, pour les sciences médicales, d'avoir su inspirer assez largement le droit et la morale ; mais aux médecins tentés de faire des reproches à la morale dogmatiste, nous rappelons les paroles de DIEPGEM :

> *" Ce ne furent pas les idées religieuses qui, pendant des siècles,*
> *" ont arrêté le progrès scientifique, mais bien la médecine dog-*
> *" matique ".*

retour des XIIème et XIIIème siècles

Il nous faut enfin esquisser les chances variables, au cours des siècles qui suivent, du finalisme volontaire et du finalisme fixiste de la divinité.

Les **sept siècles** qui ne firent pratiquement que répéter l'autorité de Saint AUGUSTIN, même avec des auteurs comme LEON LE GRAND, GREGOIRE LE GRAND et Saint BERNARD, ne nous apportent rien de neuf ; ils ne font que **cléricaliser le finalisme hellénique.**

Aux XIIème et XIIIème siècles, alors même que la grande philosophie grecque commençait à être remise en honneur dans les écoles chré- tiennes, se dessina un **retour vers la liberté divine gouvernant au-delà des choses créées.**

Dans la théologie, proche de la Bible, monte un courant libérant Dieu et la foi de l'emprise scientifico-biologique ancienne et augustinien- ne. L'AUGUSTIN chrétien réagira par la " Summa Natura " contre l'AUGUSTIN scientifique de la Physis. En effet l'idée augustinienne de la souveraineté divine, nullement entamée par la nature créée, étai restée très vive. Pour s'en rendre rapidement compte il suffit de lire le Décret de GRATIEN qui, au XIIème siècle, compile les directives canoniques et proclame comme norme fondamentale du droit : " le droit naturel, notamment ce qui est dit dans la Loi et l'Evangile chacun doit faire aux autres ce qu'il veut qu'on lui fasse ".

Cette fidélité à la Bible comme source du droit naturel s'opère chez les plus grands théologiens de cette époque. Des auteurs comme Hugues de SAINT-VICTOR, Pierre LOMBARD, PIERRE le CHANTRE ALBERT le GRAND, THOMAS d'AQUIN, BONAVENTURE, SCOT, met- tront les " institutiones divinae " du mariage, les divers aménage- ments du mariage par Dieu au cours de l'histoire de la Révélation comme loi divine supérieure à tout raisonnement sur la nature de la créature. (Ph. DELHAYE, Permanence du droit naturel, Montréal 1960, p. 683.)

HUGUES DE SAINT-VICTOR (+ 1134), fidèle disciple de Sain AUGUSTIN, a cependant comme une de ses originalités la doubl institution, avant et après le péché, du mariage. Il exalte la commu nauté spirituelle du paradis ; à cette union intime, symbolisan l'union de Dieu à l'âme, ont été ajoutés successivement deux objec tifs : d'abord la procréation ; ensuite, après la faute originelle, l **" remedium infirmitatis ".** Citons simplement une phrase de son DE SACRAMENTIS (I, VIII, 13) :

> *" Parce que la faiblesse humaine aurait cherché une voie honteu*
> *" se pour sa passion, si elle ne fut en partie acceptée comme licite*
> *" il fut concédé que ce qui antérieurement fut institué pour le*
> *" devoir (de procréation), le fût postérieurement en guise de re*
> *" mède. "*

On peut dire avec Claude SCHAHL que, depuis la deuxième institution du mariage mise en relief par HUGUES DE SAINT-VICTOR, un but nouveau est proposé aux conjoints. Comme le dira également le Dé cret de GRATIEN : " La seconde institution en dehors du paradis est faite pour normaliser la passion ". (La Doctrine des fins du mariage dans la théologie scolastique, Paris, 1948, p. 57).

Les Sentences de PIERRE LOMBARD, publiées vers 1150, représentent un effort de compilation et de synthèse analogue à celui de GRATIEN ; La Concordance de GRATIEN constitue avec le De Sacramentis du Victorin une source importante des Sentences, livre de chevet des théologiens postérieurs. Mettant l'essence du mariage dans l'union des âmes, il attribue différentes fins à l'activité corporelle : d'abord celle de la procréation ; ensuite, après la faute d'ADAM, la fin médicinale, l'évitement de la fornication. (Sent. IV, dist. XXX, c. 4.) Avec PIERRE LOMBARD s'accentue de plus en plus, sur la base même du grand principe chrétien de la liberté divine admis par AUGUSTIN, la rupture, en ce qui concerne les fins du mariage, avec la tradition qui suivait l'évêque d'Hippone, le retour vers une anthropologie sexuelle biblique.

La figure la plus importante en cette matière paraît être le docteur de l'Eglise, Saint ALBERT (+ 1228). Ce biologiste qui, dans son DE ANIMALIBUS (XV-XIX), admet la théorie aristotélicienne de la génération, détachera dans ses œuvres théologiques la sexualité humaine de toute autre sexualité animale guidée par le déterminisme biologique. Sa doctrine des finalités du mariage découle de l'évolution historique de l'institution matrimoniale. ALBERT, renchérissant sur la doctrine de la double institution, écrit :

> " *Rien n'empêche que le mariage ait deux ou trois institutions di-*
> " *vines : une première à l'origine de la nature humaine, une se-*
> " *conde lors de la chute et de la corruption de la nature, et une*
> " *troisième lorsque la nature est réparée par le Christ. " (Comm.*
> " *IV Sent. dist. XXVI, art. 5).*

A travers les diverses phases par lesquelles la volonté de Dieu fit évoluer le mariage, ALBERT LE GRAND discerne plusieurs finalités objectives de l'union des sexes : la procréation, le témoignage d'adhésion et de fidélité, la garde de la fidélité de son conjoint, le remède contre les désordres des sens. Tels sont les sens attachés par Dieu au cours des temps au commerce des sexes. **Le mariage consiste dans l'union des âmes et l'union des corps y contribue largement, principalement par l'enfant.**

La procréation n'est pas la fin capitale (Hauptzweck) mais la fin fondamentale (Grundzweck) de l'union corporelle, conclut L. BRANDL dans son étude sur l'éthique sexuelle d'ALBERT LE GRAND. (Die Sexualethik des Hl. ALBERTUS MAGNUS, Regenburg, 1955, p. 204).

Saint ALBERT LE GRAND, homme de sciences, se détache comme théologien des vues naturalistes d'ARISTOTE ; Saint THOMAS, son disciple, tout en connaissant et en utilisant les doctrines des institutions divines, se comporte davantage en philosophe accroché au déterminisme naturel d'ARISTOTE.

Terminons nos citations d'auteurs par celle de JEAN DUNS SCOT (+ 1298). Cet esprit franc éprouve la difficulté à reconnaître l'évolution historique des diverses institutions du mariage. En réalité, elles sont des interprétations théologiques d'une évolution dans la morale consentie par les autorités responsables tenant compte du fait humain réel. Les biens et les fins du mariage reçurent une grande importance dans la morale par le besoin que ressentirent les théologiens à partir de Saint AUGUSTIN de justifier un acte proche de la passion. DUNS SCOT estime toutes ces considérations superflues puisqu'il n'y a **rien à reprocher à " l'acte fait pour procréer la vie "**.

"Tout bien pesé, écrit Cl. SCHAHL, (op. cité, p. 126), le doc-
" teur subtil n'en finit pas moins par reconnaître le bien fondé
" du REMEDIUM traditionnel, pour cette seule raison que l'E-
" glise qui est, dans une certaine mesure, maîtresse des prescrip-
" tions morales, a jugé bon d'admettre, par l'origine de Saint
" Paul, cette finalité secondaire. "

la difficile percée de la doctrine de la liberté divine

C'est donc par la Bible, par le Dieu de la Bible, que le grand siècle scolastique parvient à dépasser le déterminisme scientifique et médical, resté tenace. En effet la purification intégrale de l'acte sexuel posé pour d'autres motifs honnêtes que la procréation, ne sera achevée qu'à l'approche du XXème siècle, malgré les efforts de grands théologiens comme MARTIN LEMAISTRE (+ 1482), JEAN MAIR, JACQUES ALMAIN, ses épigones au XVIème siècle, les avis prudents d'AZOR, THOMAS SANCHEZ et HENRIQUEZ au XVIIème et les idées plus franches de PONCE DE LEON, JEAN SANCHEZ et la doctrine solide de Saint ALPHONSE au XVIIIème siècle.

Pour comprendre la percée difficile de la doctrine chrétienne et séculaire de la liberté divine dans les institutions concernant l'homme, il suffit de mentionner ici le renouveau thomiste qui s'esquisse à partir du XVIème siècle, la ténacité du déterminisme biologique en médecine jusqu'au XVIIème siècle et la peur de la théologie devant la révolte scientifique et philosophique, souvent antireligieuse, au cours des derniers siècles. (Voir d'autres raisons chez J. T. NOONAN, Contraception, a History of its treatment by the catholic theologians and canonnists, Cambridge, 1965.)

Un exemple frappant peut faire saisir l'emprise du dogmatisme scientifique postscolastique. Parmi ses étudiants et maîtres, la faculté de médecine de Louvain compte VESALE, le célèbre fondateur de l'anatomie. Il quitta Louvain à cause des difficultés qu'y éprouvaient ses

recherches. Dans son fameux ouvrage " De Humani Corporis Fabri-ca, libri VII ", paru à Bâle en 1543, il fera le procès du galénisme en écrivant dans sa Dedicatio ad Caesarem :

> *" J'ai prouvé, les pièces à la main, que le médecin de Pergame*
> *" fait ses dissections non sur l'homme mais sur des animaux*
> *" particulièrement sur des singes. En cela GALIEN n'a pas été*
> *" coupable, parce qu'il fut arrêté par un préjugé plus fort que sa*
> *" bonne volonté et son génie : les coupables sont ceux qui, ayant*
> *" les organes de l'homme sous les yeux, s'obstinent à copier ser-*
> *" vilement les erreurs de leur idole. "*

En effet, pour n'en citer qu'un exemple : le contemporain de VESALE, AMBROISE PARE (+ 1590), qui jouira d'une haute réputation jus-qu'au XVIIIème siècle, cultive le finalisme divin des sexes, des organes, des semences, des appétits et désirs. Pour montrer combien il devait être à cette époque difficile, même pour les moralistes, de sortir des appréciations galéniques, la petite citation suivante :

> *" Il y a une très grande délectation en la copulation du mâle et de*
> *" la femelle parce que c'est un acte si abject et immonde que*
> *" s'il n'estoit accompagné d'un tel plaisir délicieux, tous les ani-*
> *" maux naturellement le fuiraient et l'auraient en horreur. "*
> *(J. F. MALGAIGNE, Oeuvres complètes d'Ambroise PARE,*
> *t. II, Paris, 1840, p. 640).*

D'ailleurs Dame Nature a ainsi disposé les fonctions " pourque la semence ne fût jettée hors la matrice, par le désir qu'elle a à faire génération ". (Ibid., p. 637.)

Il est bien possible que la médecine, qui la première a emprisonné la morale dans le déterminisme biologique fut à son tour enchaînée par la morale qu'elle avait en large partie structurée. Mais depuis les XVIIème et XVIIIème siècles la science a secoué ce que VESALE appela **" le joug des maîtres et des écoles ",** pour s'engager dans la méthode expérimentale. La morale reste lente à abandonner les an-ciennes formules, en large partie héritées des sciences antiques, du moins dans le camp catholique affolé par la Réforme protestante, la révolte des sciences et l'impertinence des philosophes.

L'Orient resta dans une grande immobilité, parfois appelée " tradi-tion " ; le Protestantisme au contraire osa, lentement et prudem-ment, confronter les traditions diverses qui s'entrecoisent dans la religion chrétienne séculaire. Certes la messagère de la parole divine doit jalousement veiller à la pureté évangélique de sa doctrine, or le comportement authentiquement humain et chrétien dans la vie conjugale, et tout ce que celle-ci implique, n'est pas le moindre bien dans un patrimoine sacré.

PAUL VI, dans son allocution du 24 juin 1967, a situé exactement le problème :

> " *Formuler la foi chrétienne en des termes justes et compréhen-*
> " *sibles pour la mentalité moderne et répondre à tant de pro-*
> " *blèmes que posent le progrès de l'exégèse et des études reli-*
> " *gieuses ainsi que le développement de la pensée scientifique,*
> " *sans tomber dans le relativisme et le subjectivisme propres à*
> " *une certaine mentalité moderne, sans déformer la foi mais en la*
> " *faisant resplendir d'un nouvel éclat.* "

tendance « immobiliste »

Afin d'éviter les écueils cités par le pape PAUL VI, un certain nombre de moralistes demeurent presque immobilistes et s'attachent surtout à deux arguments qui ne manquent pas de faire impression. Nous les retrouvons dans le rapport présenté à la Commission Pontificale chargée de l'examen de la régulation des naissances, rapport publié, non sans grave indiscrétion, par The National Catholic Reporter et The Tablet, et depuis lors répandu largement. (J. M. PAUPART, Contrôle des naissances et Théologie, Le Dossier de Rome, Paris, 1967.)

Le PREMIER ARGUMENT présenté par ces auteurs reprend la thèse du **déterminisme biologico-divin :** l'immanence d'un ordre naturel merveilleux, soumis à la seule compétence divine et élevé, en ce qui concerne la sexualité, à une transcendance qui rapproche celle-ci des données les plus intimes de la vie divine.

A cet argument ils en ajoutent UN AUTRE, ne différant guère du précédent et qui consiste à proclamer comme " traditionnelle " et " autoritative ", au sens dogmatique du terme, cette **vue dogmatique nourrie** pendant des siècles, avec des intermittences, **par la science et l'effort d'interprétation de la nature, propres à ces époques.**

Aussi respectable que soit cette opinion, il faut avouer que jamais elle n'a été conçue comme absolue et irréformable par la plupart des théologiens, qui s'efforçaient de faire de la théologie sur une base religieuse scientifique, même alors qu'elle a eu le privilège de recevoir les faveurs du droit canonique et de certains discours pontificaux.

tendance « progressiste »

C'est pourquoi, depuis un demi-siècle, et surtout depuis l'ouverture de pensée, largement catholique, consentie par JEAN XXIII, le pape providentiel de notre siècle, un nombre toujours grandissant de

théologiens, exégètes, historiens et moralistes, sans nier les princi
pes fondamentaux utilisés par PIE XI et par PIE XII, **approfondissen**
le sens précis de ces bases théologiques. Ils prétendent qu'il ne peu
exister de mal intrinsèque à l'égard de la nature inanimée ; que
seule la violation de Dieu en sa personne et en sa volonté fermemen
établie concernant ses créatures est source d'un mal absolu.

Il est donc exact, comme le disaient les grands prédécesseurs de
PAUL VI, que **l'homme n'a aucune compétence morale au-dessus de**
la puissance divine et que l'usurpation de la compétence divine
constitue un mal intrinsèque qui n'admet aucune compensation. C'es
pourquoi les raisons purement utilitaires ne sont guère capables de
résoudre ce problème fondamental de la compétence divine et de la
participation humaine au gouvernement de Dieu.

Beaucoup de moralistes modernes ont, par diverses voies, tenté de
préciser la compétence divine et la présence de l'homme dans
l'œuvre de Dieu. Certes le moraliste moderne continue de respecter
avec la science, les lois parfois insondables et irremplaçables de la
nature ; en ce sens, le déterminisme biologique, au moins pratique
n'a pas perdu toute sa force normative. Il reste encore plus respec
tueux de la compétence divine sur le corps humain ; il accepte sa
totale dépendance de Dieu, mais estime, sur la base d'une longue
tradition chrétienne, que **Dieu l'a rendu participant par sa grâce à sa**
vie divine et par son génie au sage gouvernement du monde et de la
vie humaine.

Cette association à l'œuvre créatrice de Dieu est loin d'être des
tructrice et arbitraire ; elle doit se poursuivre prudemment sous la
conduite de l'Eglise, qui juge de la convenance de l'intervention de
l'homme dans le domaine sacré de l'homme. Qui de nous en effet
conscient de sa tâche créatrice dans l'épanouissement et l'ordinatio
des facultés humaines, ne s'aperçoit des problèmes délicats que
pose l'origine de la vie humaine, l'équilibre de ses facultés, l'échange
de ses parties dans la transplantation biologique, la conservation pa
l'hibernation, la conservation des corps dans un état de vie dite vé
gétative, utile aux usages médicaux, etc...

Le moraliste moderne n'est pas inattentif à la proximité divine aux
sources de la vie, mais il estime que **le Dieu qui voulut l'incarnation**
de son Fils dans le sein de Marie, compose parfaitement le nature
humain et le transcendant ; il est dès lors peu disposé à sacrifier
les valeurs humaines en raison de sa participation au divin. GRATIA
NON DESTRUIT NATURAM !

Cette position théologique est **plus traditionnelle** que la précédente
qui, tout en ayant pour elle certains siècles et des autorités des plus
respectables, devrait oser reconnaître que ces autorités ne furen

pas guidées dans leurs formulations et dernières applications pratiques par une authentique anthropologie de la foi, ouverte à une compréhension plus profonde de l'ordre de Dieu.

'enseignement de Vatican II

C'est ce que nous apprend le Concile Vatican II, dans son exposé sur la famille et le mariage, dans la Constitution " GAUDIUM ET SPES ".

Le message adressé par le Concile aux parents chrétiens et à tous les parents n'est pas une répétition onctueuse de positions vétustes. Le Concile ne nie pas les richesses contenues dans CASTI CONNUBII et les documents qui copient plus ou moins cette magnifique encyclique. Il reste vrai aujourd'hui, comme au temps de CASTI CONNUBII et toujours, qu'il est **intrinsèquement mauvais d'usurper des pouvoirs divins sur le corps,** sur les fonctions et sur ses actes vitaux. C'est exactement pourquoi le Concile a voulu préciser la compétence divine et la participation de l'homme au gouvernement du corps. Le Concile rejette tout meurtre direct d'un innocent comme un crime contre l'homme et contre Dieu, son souverain ; mais le Concile accepte également une plus grande part du génie humain dans l'ordination de la vie et de ses facultés.

Sans faire un commentaire complet du texte conciliaire, il faut cependant souligner **au moins trois idées** qui viennent concrétiser la relation entre l'homme et Dieu dans le domaine corporel.

1 D'abord **le corps n'est pas un " objet " du Créateur mais un élément d'une personne qui noue des relations personnelles avec la divinité.**
Tout jugement moral suppose au préalable une appréciation des relations de la personne à l'égard de l'Autre, son Père éternel. Le mal ne réside pas dans les objets de nos actes, mais dans les violations des relations objectives interpersonnelles entre l'homme et Dieu.

2 Ensuite ce personnalisme ou interpersonnalisme fondamental est précisé en ce qui concerne le corps humain et ses facultés vitales. Sciemment le Concile abandonna les idées de propriétaire, d'usufruitier et d'usager, termes juridiques longtemps en usage dans le droit patrimonial, pour circonscrire la compétence respective de Dieu et de l'homme sur le corps. Dieu est plus qu'un propriétaire et l'homme est plus qu'un usager ou un usufruitier

de son corps. Une des phrases à la fois les plus traditionnelles et le
plus nouvelles du Concile concernant les rapports de Dieu et d
l'homme est bien celle-ci :

" Dieu, maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministè
" de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne d
" lui. " (p. 51)

Le **ministre actif de Dieu dans la vie** dépasse de loin l'usager d l'usufruitier passif auquel nous avaient habitués l'ancienne méde cine dogmatique et une théologie atrophiée, parce que trop pe sacrée. L'Eglise est certes confiante du grand pouvoir confié l'homme ; aussi supplie-t-elle et ordonne-t-elle de **ne pas en dépa ser les limites.** En effet cette participation du génie humain l'œuvre de la vie pose, comme nous venons de le dire, des probl mes extrêmement délicats à la compétence morale, à la suite préc sément de la compétence physique des sciences modernes.

3 La troisième idée rénovatrice du Concile concerne direct ment la compétence de l'homme dans sa vie sexuelle. L Concile a proclamé qu'**il appartient aux parents, en dernièr instance, de décider du nombre de leurs enfants** (n. 50) **mais dans la ligne du personnalisme reliant l'homme intim ment à Dieu, au point d'en faire un membre de la famille appelé mettre son génie au service de la création toujours inachevée,** il souligné très nettement quelques directives capables d'inspir tout comportement sexuel conjugal. D'une manière catégorique Concile a soustrait le jugement moral sur la vie sexuelle au se critère biologique ou psychologique.

le caractère personnaliste de l'acte conjugal

Il est dès lors déconcertant de lire des auteurs qui voudraient inte préter le Concile par CASTI CONNUBII, alors que la Constitutio conciliaire éclaire d'une nouvelle manière le principe du pouvo divin, critère unique du mal intrinsèque.

Le critère objectif auquel la vie conjugale doit répondre pour êt conforme aux relations de l'homme au Créateur est celui de conse ver un sens authentique d'expression d'amour conjugal. **Expressio d'amour et expression conjugale, voilà ce que doit être objectiveme l'intimité conjugale, et cela avant toute autre loi.** Certes l'éléme biologique contribue à incarner l'amour et la conjugalité, mais Concile s'est abstenu d'en fixer la mesure, tout en lui refusant premier et le dernier mot.

C'est bien cela que le Concile enseigne lorsque d'une part il déclare que :

> *" la sexualité propre à l'homme comme le pouvoir d'engendrer*
> *" l'emportent sur ce qui existe aux degrés inférieurs de la vie ",*

et lorsque d'autre part, il précise que :

> *" la moralité du comportement... doit être déterminée selon des*
> *" critères objectifs, tirés de la nature même de la personne*
> *" et de la portée personnelle de nos actes ".*

Or le critère objectif du caractère personnaliste de l'acte conjugal, ajoute le Concile, ce sont le contexte d'amour, la signification totale d'une donation réciproque et un sens conjugal prêt à la procréation " à la mesure de l'homme ". (n. 51). C'est dans le cadre de ces exigences profondément humaines de la sexualité conjugale que s'insère le pouvoir du génie humain capable de conduire, selon les vues divines, les forces vives de la sexualité.

Il n'est donc aucunement exagéré de dire que le Concile a réalisé l'affranchissement de la vie morale des conjoints du dogmatisme biologique. Certes cet affranchissement n'a pas rendu faciles, ni la vie sexuelle qui demeure une vie de générosité et de sacrifice, ni le jugement sur les multiples interventions par lesquelles l'homme est physiquement capable de guider ses fonctions et son comportement sexuels. **Participer au gouvernement divin de la vie sexuelle n'est pas identique à se permettre toutes les fantaisies scientifiquement réalisables.** Cependant on peut croire que la pratique de l'avenir trouvera des applications considérées antérieurement comme des usurpations du pouvoir divin par un usufruitier, qui seront admises dorénavant comme des signes de la participation de l'homme au gouvernement de la sexualité.

Suite à une invitation de PAUL VI, le Concile n'en fournit pas d'exemples ; il recommande la **prudence** sous la conduite de l'Eglise ; mais l'Eglise, pour donner un sens à son grand Concile, devra un jour reconsidérer plusieurs pratiques.

Si le pape PAUL VI nous invite à suivre prudemment le grand principe énoncé par ses prédécesseurs et de ne pas nous livrer à notre guise à des actes qui relèvent de la puissance divine et poursuivent des finalités naturelles, il devra un jour élargir le pouvoir humain dans le cadre de la puissance divine et élargir les finalités humaines de la sexualité dans le cadre du sens humain de celle-ci.

En ce faisant, la doctrine morale chrétienne restera fidèle à ses plus originelles et plus anciennes traditions et au Concile de Vatican II, qui est le Concile de " GAUDIUM ET SPES ".

En attendant, dans un esprit de confiance et de soumission au directives de l'Eglise, osons au besoin appliquer **les règles fonda mentales de la morale** qui sont : **respect de Dieu, respect de l'hom me et, dans le doute qui réclame une solution, la liberté des enfant de Dieu, qui n'est que la règle classique de l'équité divine et hu maine.**

Ainsi la joie et l'attente du Concile ne seront pas un GAUDIUM san objet, ni une SPES sans solution.

V. HEYLE

bibliographie

SERVITUDE ET GRANDEUR DE LA MALADIE.
France PASTORELLI — Les Editions du Cerf — Paris 1967.

Voic une nouvelle réédition de ce livre qui est devenu une sorte de classique, dans un domaine qui compte beaucoup d'essais et peu de réussites.

A en juger par son succès de librairie — la première édition date de 1933 — le livre de France PASTORELLI est une réussite indiscutable. Nous en avons dit tout le bien que nous pensions lors de sa précédente réédition, en 1961.

L'édition actuelle, dans la collection " Foi Vivante " s'est enrichie d'une postface du Père CARRE O. P. qui a très bien connu l'auteur. Elle s'ouvre par cette admirable parole de Charles DU BOS, dont il dit que nul mieux que France PASTORELLI ne l'a illustrée : **" A un bien-portant, pour comprendre un malade, il faut presque du génie, comme à un malade, pour être toujours doux avec les bien-portants, il faut presque de la sainteté. "**

Pierre FRESNAY, que la lecture de ce livre avait bouleversé, a réalisé un très beau disque d'après un choix personnel de certains passages. Ce disque aussi vient d'être réédité par les soins du Studio S. M. à Paris (réf. S. M. 30 mm. 195).

France PASTORELLI est morte en 1958, après une vie de souffrances supportées avec un grand courage et une admirable résignation chrétienne. Mais, par delà la mort, son message fraternel continue à vivre dans le cœur de tous ceux — et ils sont nombreux — auxquels elle a donné l'exemple du " bon usage de la maladie ".

R. D. G.

LA JOIE DE VIEILLIR.
Jacques LECLERCQ — Paris, Editions Universitaires, 1967, 217 p.

Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, où il enseigna, pendant plus de quarante ans, sur de nombreuses matières de philosophie morale et sociale, Monseigneur Jacques LECLERCQ vient de publier, à 76 ans, une manière de testament : **" Joie de vieillir ".**

Dans ce beau livre, le dernier en date, l'auteur — tout au long de ses 28 chapitres — étudie avec autant de sens pratique que de poésie, dans un style clair et " jeune " les divers aspects du troisième âge.

Telle une analyse spectrale, apparaissent tour-à-tour les dangers de la vieillesse, la manière de s'accepter, de se soigner, de se rendre utile à ses proches et, dans la mesure de ses capacités physiques, de travailler tant et quand l'intéressé le désire. Il nous parle entre autres de la conversion et de la douceur du vieillard, des vieux couples, des bonnes-mamans, de la présence des vieilles gens dans la vie des enfants, nous explique comment nous tenir prêts pour le grand départ, etc...

Citons quelques passages marquants de ce vade-mecum pour personnes âgées :

" *Toute la vie n'est qu'une ascension vers la vieillesse. Une ascension. La vieillesse n'est pas une ornière où on culbute ; c'est un moment où on monte.* "

" *Notre siècle lui donne du pain — et même des pensions de vieillesse — il soigne sa santé et le promène en autocar. Et il lui dit : Surtout ne regarde pas plus haut. Ne lève pas les yeux : il n'y a rien à voir. Regarde par terre et ne pense qu'à cela.* "

" *La vieillesse s'ordonne facilement chez ceux qui ont pensé à autrui depuis leur jeunesse. Mais ceux qui n'ont pensé qu'à eux-mêmes doivent opérer une conversion.* "

" *L'homme est dans le temps. Tout passe autour de lui, et il passe. Les saisons se succèdent autour de nous et les âges se succèdent en nous ; mais on est toujours surpris que le temps passe.* "

" *L'homme a besoin de ce qui parle à l'âme, et il en a de plus en plus besoin, à mesure que le corps fléchit.* "

" *Un des dangers de notre société est dans la stratification des âges. Le développement de l'humanité demande que les âges se rencontrent, vivent ensemble, soient obligés de se supporter, bénéficiant les uns des autres.* "

Cependant, la " joie de vieillir " n'est pas seulement fonction d'un " état d'âme " mais aussi d'un minimum de moyens de subsistance. Si l'enthousiasme de vivre et la sérénité devant la mort peuvent être concomitants pour un fonctionnaire touchant une pension mensuelle de 25.000 francs, ils coexistent exceptionnellement chez celui ou celle qui est pris en charge par une C. A. P. parce que son " revenu viager " s'élève à 2.500 francs par mois.

Compte tenu de cette réserve, nous souhaitons que ce " livre de chevet " trouve une place de choix dans nombre de foyers où l'on croit encore que le cheminement de la vie n'est que l'étape d'une route conduisant vers la lumière : le bonheur essentiel et éternel dans " l'autre vie ".

Puisse l'ouvrage de l'éminent prélat propager, au cours des années à venir, cette " joie de vieillir " parmi nos compatriotes ayant atteint l'âge de la retraite.

Joseph JACQUART.

POUR ou CONTRE la pilule et le planning familial —

POUR : docteur LAGRONA WEILL-HALLE — CONTRE : docteur Paul CHAUCHARD — Collect. " Pour ou Contre " — Edit. Berger-Levrault, Nancy — 160 pages.

D'un format mince et allongé, les livrets de la Collection " Pour ou Contre " sont de vrais livres de poche, faciles à transporter sur soi. Et très honnêtement un même nombre de pages est attribué à chacun des adversaires, en l'occurrence ici 80 pages. D'un côté le POUR ; vous retournez l'ouvrage : de l'autre côté le CONTRE. Amusant comme présentation.

Ceci dit, le livret dont nous devons rendre compte est assez déroutant, les antagonistes ne se plaçant pas sur une même longueur d'ondes ; le plan du POUR et le plan du CONTRE ne se juxtaposent à aucun moment. C'est peut-être dommage !

Dans l'aspect " POUR ", le docteur Lagrona WEILL-HALLE fonce comme un bull-dozer, sans le moins du monde s'embarrasser d'arguments. Il y a trop de gosses dans le monde, guerre à l'enfant ! Voilà l'impression que l'on ressent.

Et de livrer 45 pages de descriptions et de statistiques sur la lutte contre l'expansion démographique à Hong-Kong, en Inde, au Chili, au Mexique, en Chine rouge. A part la maîtrise de soi, tous les moyens sont évoqués : la pilule, les stérilets, les préservatifs masculins, les diaphragmes, les ovules moussants, les gelées, la stérilisation féminine ou masculine, le mariage tardif... On évoque aussi les divers modes de propagande auprès des masses, l'aide financière, la soi-disant éducation sexuelle qui pourrait se résumer comme suit : appliquez l'une ou l'autre des méthodes que nous vous suggérons, si possible avec un conseil qualifié, et faites ensuite tout ce que vous voudrez. Mais cependant, si possible, pas d'avortements. Bref l'instinct avec un petit coup de pouce de la science !

Un peu plus loin 13 pages sont consacrées à la géographie de l'anticonception en France, toute une série d'adresses des " Centres d'information de planning familial " ! ! ! ! Ajoutons une dizaine de pages assez mordantes pour tenter de démolir son adversaire. Restent quelques pages d'une très vague justification, que résume la phrase suivante de l'auteur (page 76) : " **C'est à valoriser la relation sexuelle que nous consacrons avant tout notre programme d'information sexuelle, pour lui donner toute sa signification de relation humaine, accomplie dans le don de soi-même et pour une meilleure connaissance de l'autre ".**

Dans l'aspect " CONTRE ", le docteur CHAUCHARD donne parfois l'impression d'un coupeur de cheveux en quatre, mais en fait toute son argumentation se tient, solidement basée sur l'éducation de la maîtrise de soi.

Un premier argument : de même qu'un médecin ne prescrit pas de cortisone ou d'insuline à quelqu'un qui n'est pas malade, de même il est illogique et même nuisible de prescrire **à une femme non malade** un traitement contraceptif quelconque, dont le résultat le plus clair est de la faire vivre dans un climat de " ménopause " précoce, ce qui n'est pour aucune femme un idéal apprécié.

Autre argument : l'amour vrai n'existe que chez les adultes vrais, qui acceptent la totale responsabilité de leur vie personnelle et de leur vie en couple. Une bonne hygiène de vie exige de prévenir l'obésité par un régime alimentaire normal et des exercices physiques bien dosés plutôt que de se livrer à des excès de table précédés de soi-disant médicaments " coupeurs d'appétit " ; d'apprendre à dormir à des heures normales sans s'être préalablement livré chaque jour à des occupations excitantes, plutôt que de se laisser abrutir par des soporifiques ; d'apprendre à maîtriser ses nerfs plutôt que de se soumettre aux tranquillisants ; et d'éduquer sa sexualité en utilisant correctement la méthode cyclique (ou rythmique) physiologique, plutôt que de se rendre esclave de la pilule...

La femme est faite pour ovuler une fois par mois. Se pose ici le problème des irrégularités du cycle. Si bloquer l'ovulation est physiologiquement inacceptable. fixer l'ovulation est légitime. **" Une bonne pilule se doit de respecter la fonction ovulatoire en ne dénaturant pas la femme dans son cycle. "** Les recherches scientifiques d'une régulation de l'ovulation sont donc à encourager.

En attendant que cette découverte se réalise, il faut apprendre à bien se connaître avant que se pose le problème de la régulation des naissances ; cela doit se faire dès avant la puberté. Cela permettra une utilisation raisonnée de la méthode cycique, dont l'échec est généralement dû à ce qu'elle a été mal appliquée. Or les conseils concernant la continence périodique ne sont pas du ressort du confesseur, et non plus peut-être du ressort du médecin, mais bien plutôt de celui de foyers pilotes, qui ont su l'appliquer. Avec ses difficultés.

La pilule pourrait cependant être un **moyen de dépannage transitoire,** pour des malades atteintes d'affections gynécologiques, pour des femmes normales courant un risque de viol (par soldatesque déchaînée, par mari alcoolique) ou un risque de conception lors d'un rapport (par exemple) avec un mari souvent absent qui revient à l'improviste pour repartir assez rapidement...

Du point de vue démographique, répandre la pilule c'est se moquer des mal nantis, des pauvres, des sous-développés ; c'est une sorte de **" colonialisme de la pilule ".** Il est évidemment plus facile de réduire par pilules la fécondité de l'Amérique du Sud que d'y faire régner la justice sociale. Or l'éducation de la continence périodique est possible, même dans des pays arriérés (cfr l'expérience dirigée par les docteurs GUY, à l'Ile Maurice).

En bref, dit CHAUCHARD, **" comme moyen contraceptif généralisé et définitif, la pilule est inadmissible ; comme dépannage transitoire, permettant de parer à une situation désespérée, elle est acceptable. Mais le tout est de savoir ce qu'on regarde comme une situation désespérée. "** Ce qu'il faut attendre du post-concile, ce n'est pas le " feu vert " à la pilule, mais l'éducation sexuelle des parents, des jeunes, des fiancés, des époux, des célibataires.

" Je souhaite vivement une promotion éducative de la sexualité humaine, à base de connaissance et de MAITRISE DE SOI, qui valorisera l'union amoureuse et la procréation, et rendra inutile la pilule. "

R. V. G.

---

chronique de saint-luc

on bouge... on bouge... merci !...

L'appel lancé par les docteurs LEDERER et VAN GRUNDERBEECK dans le numéro 2 de Saint-Luc Médical commence à porter ses fruits. Peu à peu les Sociétés et Gildes régionales s'ébranlent et constituent des embryons de sections AMAC - MEDICUS MUNDI qui apportent déjà des contributions importantes, notamment du point de vue financier. Nous tenons à signaler spécialement les interventions de la Société de Bruxelles et de la Gilde de Gand.

1. **Société Saint-Luc de Bruxelles.**

   A l'initiative du docteur DE GUCHTENEERE, un groupe de gynécologues bruxellois a offert au docteur Jean Népomucène SEBERA, jeune médecin congolais en charge d'un hôpital les deux ouvrages suivants : GYNECOLOGIE de Albert NETTER (Edit. Flammarion) et PRATIQUE OBSTETRICALE (2 tomes) de M. LACOMBE (Edit. Masson). Medicus Mundi remercie les généreux donateurs, les confrères A. BALIS, P. DE BUYL, R. DE GUCHTENEERE, E. DE MUYLDER, L. DEPOORTER, H. DURANT, P. GESCHE, M. GILLAIN, M. GLORIEUX, E. LEBLANC, R. MATHIEU, R. MINGEOT, G. SERVAIS et O. DUPERROY.

2. **Sint-Lukas Gilde van Gent.**

   A l'initiative du docteur J. KLUYSKENS, un groupe de membres et de médecins de la région gantoise s'est cotisé pour offrir au docteur François LYAGABO, médecin congolais ayant fait ses études à l'Université de Gand, la possibilité d'effectuer un stage de cinq mois dans un service de chirurgie.

   Le docteur LYAGABO est marié et père de quatre fillettes ; sa famille résidait avec lui à Gand. Le total de la collecte dépasse 36.000 francs. Medicus Mundi a complété la somme nécessaire prévue et remercie les généreux donateurs.

   Ont donné :

   5.000 francs : le docteur V. d. P. de Gand.
   3.000 francs : de Zusters van Liefde, St Vincentius Kliniek.

1.000 francs : les docteurs J. B., J.-J. D. B., L. V. D., R. L., P. R., V. D., J. J., J. V. d. A., J. K., D. V., tous de Gand ; A. C. d'Assenede, J.-M. de Drongen, P. D. B. de Laarne, A. C. de Maldegem, M. D. de Mariakerke, L. V. de Scheldewindeke, N. A. D. de St Denijs - Westrem, J. D. C. de Zaffelaere, P. M. de Zottegem.

500 francs : les docteurs E. V., A. V., G. D. C., J. M., L. M., M. V., F. D. P., tous de Gand ; M. D. G., de Berchem ; E. D. B. et R. D. de Destelbergen ; R. V., de Deurle ; W. d. H., d'Eekloo ; V. d. S. de Geraardsbergen ; P. V. de Munde ; J. V. d. W. de St-Amandsberg ; L. D. de St-Denijs-Westrem ; J. P. et G. E., de Sleidinge ; L. D. de Wondelgem ; M. D. de Zelzate.

400 francs : le docteur R. V. d. D. de Huise.

300 francs : le docteur E. R. de Gand.

3. **Réponses individuelles.**

Quote-part sur honoraires :

28 mars, le docteur R. V. de Bruxelles	600 francs.
28 juin, le docteur L. M. de Bruxelles	4.000 francs.
10 juillet, le docteur F. G. de Casteau	1.000 francs.

4. **Carême de partage des Pharmaciens.**

La récolte faite par Medicus Mundi Pharma auprès des pharmaciens membres de l'Association Belge des Pharmaciens Catholiques a rapporté la coquette somme de 142.046 francs, auxquels a été ajouté un versement de 10.500 francs, don de l'Association elle-même. Ont été reçus notamment un don de 12.000 francs, 2 de 10.000 francs, 4 de 5.000 francs, 2 de 3.000 francs, 5 de 2.500 francs, 11 de 2.000 francs, sans compter de multiples versements de 1.600 francs, 1.500, 1.200, 750 et 500 francs.

Devant le résultat d'une pareille initiative, la Société Médicale Belge de Saint-Luc envisage d'organiser elle aussi un " Carême de Partage " dont les sommes récoltées seront attribuées à l'AMAC et à Medicus Mundi dans le but de soutenir médecins et infirmières envoyés dans le Tiers-Monde.